



Livret d'information

Contrat RAQVAM Associations & Collectivités

L'assurance des
risques quotidiens



La défense des droits et responsabilités

*Nombreux sont les faits susceptibles d'engager la responsabilité de la FSM ou toute personne ayant la **qualité d'assuré**. Pour une couverture optimale, la MAIF garantit la collectivité et les bénéficiaires des garanties, responsables d'un accident survenu dans le cadre des **activités assurées**.*

BENEFICIAIRES DES GARANTIES :

- Le souscripteur : la Fédération Seniors Moselle,
- Les clubs affiliés,
- Les membres du Conseil d'Administration et les bénévoles,
- Les préposés de la Fédération, et des clubs affiliés dans l'exercice de leurs fonctions,
- Les pratiquants des « Activités Physiques Adaptés » (Gymnastique Douce, Tai-Chi, Danse des Seniors, Body Sculpt, Yoga, Marche Nordique),
- les participants aux ateliers équilibre, aux animations mémoire "LUDO P.A.C", aux ateliers sécurité routière et au programme court : activités physiques adaptées ;
- Les participants aux Activités Culturelles et de Loisirs,
- Les participants aux Olympiades : les bénévoles, les participants aux épreuves, les personnes invitées (membres des associations affiliées non assurés par le contrat de la FSM, Maire...) et les intervenants extérieurs,
- Les personnes participant à une séance d'essai avant l'adhésion.

TOUTES LES PERSONNES AYANT LA QUALITÉ D'ASSURÉ SONT RÉPUTÉES TIERS ENTRE ELLES.

ACTIVITES ASSUREES :

- Les « activités Physiques Adaptées » ressortant de la pratique de la gymnastique Douce, Tai-Chi, Marche Nordique, Danse des seniors , Body Sculpt, Yoga, pratiquées sous l'égide de la FSM ou d'une structure affiliée,
- Les activités culturelles et de loisirs pratiquées sous l'égide de la FSM ou d'une structure affiliée,
- Les ateliers Équilibre, les animations mémoire "LUDO P.A.C", les ateliers sécurité routière et les programmes courts : activités physiques adaptées ;
- Le forum seniors, réunions territoriales, l'Assemblée Générale. Nous couvrons la « Responsabilité Civile d'organisateur » de la FSM,
- Les Olympiades (journée clôturant la saison sportive et regroupant tous les clubs affiliés au Comité « Seniors et Sports »). Là encore, la responsabilité civile d'organisateur de manifestation est couverte à l'égard des tiers,
- Les activités promotionnelles annexes (repas, thé dansant, séjours d'une durée inférieure à 8 jours, excursions...) organisées par les structures affiliées.

Garantie Responsabilité Civile

- **Couverture des conséquences pécuniaires** quand la responsabilité de la collectivité ou d'une personne ayant la qualité d'assuré est engagée à l'égard des tiers lors d'un événement à caractère accidentel. La garantie est particulièrement protectrice dans la mesure où les participants sont tiers entre eux et tiers à l'égard de la collectivité.

- **Application à toutes les hypothèses de responsabilité** résultant de textes légaux, réglementaires ou de la jurisprudence :
 - **responsabilité du fait personnel, du fait des choses que l'on a sous sa garde,**

 - **responsabilité de l'employeur du fait de ses préposés,**

 - **responsabilité de l'employeur à l'égard de ses préposés, en cas de faute inexcusable,**

 - **responsabilité d'organisateur d'activités ou de manifestations (repas, thé dansant, excursions, séjours d'une durée inférieure à 8 jours...).**

DEFENSE

La MAIF assure la défense amiable ou judiciaire d'un assuré en raison des dommages subis par un tiers, à l'occasion d'un évènement mettant en jeu la garantie responsabilité civile, si les faits reprochés n'ont pas un caractère intentionnel (y compris devant les juridictions pénales) ; ainsi que la prise en charge des frais de défense des salariés poursuivis dans le cadre de leurs fonctions au sein de la collectivité suite à une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois et règlements, manque de précaution, absence fautive.

Ce récapitulatif n'a pas valeur contractuelle et ne saurait se substituer aux Conditions Générales et Particulières de la police RAQVAM Associations et Collectivités.

